

4 février 2020

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 4 février 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 janvier et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption du procès-verbal de correction de la résolution 2019-12-213;
8. Résolution pour mandater notre vérificateur pour l'audit de 2019;
9. Résolution pour demander le remboursement de la subvention PPA-Volet projets particuliers d'amélioration ;
10. Résolution pour mandater Mme Sylvie Lacerte collaboratrice de Me André Vaillancourt pour la signature de l'acte de vente du lot 2457703;
11. Résolution pour accepter l'offre de services no 2020057- Étude de faisabilité pour l'implantation des deux services pour un nouveau projet domiciliaire déposé par le Rappel;
12. Résolution pour mandater la firme d'arpentage Touchette pour la localisation de la future rue;
13. Résolution concernant le remboursement des frais d'adhésion au Centre culturel et Bibliothèque Yvonne L. Bombardier ;
14. Résolution pour autoriser le branchement de la génératrice au réseau internet;
15. Résolution concernant les responsabilités du conseil pour l'année 2020;
16. Résolution concernant les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière de Mme Majella René;
17. Résolution pour autoriser la formation d'Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal le 11 mars à Drummondville;

18. Voirie
19. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
20. Comité;
21. Affaires nouvelles;
22. Période de questions
23. Levée de la session;

2020-02-17

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JANVIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020**

2020-02-18

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux de la séance régulière du 7 janvier et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bergeron et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 7 janvier et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

### **Point :**

Nous demandons de vérifier la possibilité d'inscrire un titre au lieu d'un nom dans la procuration de la gestion des réservoirs de gaz propane.

## **5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES**

2020-02-19

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

Proposé par : Pascal Gonnin  
Appuyé par : Jean-Pierre Brien

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES au 4 février 2019	221 179,84 \$	
DÉPENSES D'OPÉRATION	34 201,18 \$	
REMISE FÉDÉRALE	- \$	
REMISE PROVINCIALE	- \$	
FTQ	415,18 \$	
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$	
TOTAL	<u>34 616,36 \$</u>	
Dépense durant le mois		
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 019,35 \$	
Salaires déboursés durant le mois	8 631,32 \$	
Total dépenses	<u>46 267,03 \$</u>	

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

### **6.1 APPUI À L'UPA CONCERNANT LA LOI VISANT À PLAFONNER LA VALEUR IMPOSABLE DES TERRES AGRICOLES**

2020-02-20

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;  
CONSIDÉRANT que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;  
CONSIDÉRANT que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);  
CONSIDÉRANT le projet de loi no 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;  
CONSIDÉRANT que le projet de loi no 48 propose l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;  
CONSIDÉRANT que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du PCTFA;  
CONSIDÉRANT que le projet de loi no 48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant

directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie l'Union des Producteurs Agricoles qui demande au gouvernement du Québec

- de travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi no 48;
- de fixer, à l'intérieur de la Loi sur la fiscalité municipale, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres agricoles au Québec pour l'année 2021 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;
- de pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6.2 RECONDUITE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR UN AUTRE EXERCICE DE 3 ANS**

2020-02-21

ATTENDU QUE l'exercice financier 2020 correspond à la troisième et dernière année du rôle triennal d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale nous permet de reconduire intégralement le rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans;

ATTENDU QU'à la suite du résultat d'une analyse préliminaire, la firme d'évaluation JP Cadrin et associés prévoit une médiane de 99% pour un rôle reconduit pour 2021 comparativement à la médiane de 101% pour le rôle de 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu que le conseil municipal, à la suite des recommandations de notre firme d'évaluateurs agréés JP Cadrin et associés, reconduira le rôle d'évaluation foncière 2018-2019-2020 pour une autre période de 3 ans.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6.3 FONDATION PIERRE BRETON- PETITS DÉJEUNERS**

2020-02-22

Considérant que nous avons à cœur le bien-être de nos jeunes;

Considérant que nous recevons une aide financière de la Fondation Pierre Breton pour les petits déjeuners;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Suzanne Casavant

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu.

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète un billet au coût de soixante-quinze dollars (75\$) pour le spectacle du 28 mars au profit des petits déjeuners;

Que M. Louis Coutu soit notre délégué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-02-23

#### **6.4 JEVI**

Considérant que cette cause nous tient à cœur;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu.

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle sa participation à l'organisme JEVI au montant de cinquante dollars (50\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-02-24

#### **6.5 VAL FAMILLE**

ATTENDU QUE l'organisme Val-Famille nous invite à une rencontre portant sur les éléments clés d'une réussite éducative et les enjeux jeunesse du Val-Saint-François;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu d'autoriser Jean-Pierre Brien et Sonia Leblanc (représentante des loisirs) a assisté à la journée ayant pour thème *Portrait + orientation jeunesse* de l'organisme Val-Famille le 24 mars à Richmond;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-25

#### **6.6 FQM : FORMATION EN ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN MILIEU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales et la Sécurité publique organise une formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Jean-Pierre Brien

Et résolu.

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, délègue le maire Louis Coutu et les conseillers Pascal Gonnin et Jacques Bergeron a assisté à la formation qui aura lieu le 10 mars 2020 à Windsor;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-02-26

#### **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2019-12-213**

ATTENDU QUE des correctifs sont nécessaires pour la résolution 2019-12-213;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Jean-Pierre Brien  
Et résolu que le procès-verbal corrigeant la résolution 2019-12-213 de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

**8. RÉOLUTION POUR LE MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2019**

2020-02-27

ATTENDU QUE nous devons nommer nos vérificateurs pour l'exécution  
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2019 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l;

QUE les honoraires demandés sont de neuf mille quatre-cents dollars (9400\$) pour l'audit annuel et le rapport financier déposé au MAMAH et de six cent quatre-vingt-cinq dollars (685\$) pour le MTQ;

QUE les honoraires pour le soutien technique annuel sont de 125\$.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**9. RÉOLUTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PAV**

2020-02-28

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre nous informant d'une aide financière maximale de sept milles quatre cent cinquante-trois dollars (7453\$) échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux d'amélioration sur le 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang, chemin Uldéric-brien en lien avec notre demande initiale;

Attendu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve les dépenses d'un montant de sept mille quatre cent cinquante-trois dollars (7453\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**10. MANDAT À MME SYLVIE LACERTE COLLABORATRICE DE ME ANDRÉ VAILLANCOURT POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DU LOT 2 457 703**

2020-02-29

ATTENDU QUE la municipalité se départit du lot 2 457 703 qui est un chemin désaffecté tel que mentionné dans la résolution 2019-12-208;

ATTENDU QUE le notaire de l'acheteur est Me André Vaillancourt dont les bureaux sont situés à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Mme Sylvie Lacerte, collaboratrice de Me André Vaillancourt pour nous représenter lors de la signature du contrat de vente en remplacement du maire et de la directrice-générale.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11. RESOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES NO 2020057- ÉTUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION DES DEUX SERVICES POUR UN NOUVEAU PROJET DOMICILIAIRE DÉPOSÉ PAR RAPPEL;**

2020-02-30

ATTENDU QUE la firme d'Experts conseils en environnement et en gestion de l'eau RAPPEL dépose une offre de services concernant la production d'une étude de faisabilité pour l'implantation des deux services municipaux dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de services portant le numéro 2020057 datée du 17/01/2020 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu que le conseil approuve et accorde le mandat à la firme RAPPEL pour la réalisation du projet d'étude de faisabilité pour l'implantation de deux services publics qui comprend :

1. Étude de géotechnique (échancier fév.-mars 2020)
2. Évaluation de l'implantation d'un réseau d'aqueduc
3. Évaluation de l'implantation d'un réseau semi-privé pour l'eau potable
4. Évaluation des coûts de base fixes
5. Rédaction d'un rapport (échancier mars-avril 2020)

QUE les coûts pour ce mandat sont de 9000\$ (neuf mille dollars) plus taxes.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du mandat.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**12. MANDAT À LA FIRME DANIEL TOUCHETTE ARPENITEUR POUR LA LOCALISATION SUR LE TERRAIN, DE LA RUE PROJETÉE**

2020-02-31

ATTENDU QUE la municipalité désire connaître l'emplacement de la rue projetée, sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Brien

Appuyé par Jacques Bergeron

Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate la firme Daniel Touchette arpenteur-géomètre pour identifier et

piqueter le centre de la rue projetée tel qu'indiqué sur le plan déposé en décembre 2019;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**13. RÉOLUTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADHÉSIONS AU CENTRE CULTUREL ET YVONNE L. BOMBARDIER VOLET BIBLIOTHÈQUE**

2020-02-32

ATTENDU QUE le conseil encourage le volet culturel;  
ATTENDU QUE nous avons accès au service offert par le Centre Culturel Yvonne L. Bombardier volet bibliothèque moyennant un coût d'adhésion;  
ATTENDU QUE nous avons prévu au budget un montant pour nous permettre de rembourser à 100% les frais d'adhésion des résidents qui en feront la demande sur preuve justificative

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Jacques Bergeron  
Et résolu que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse les frais d'adhésion le Centre Culturel Yvonne L. Bombardier volet bibliothèque à tous les résidents qui en feront la demande avec une preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**14 RÉOLUTION POUR AUTORISER LE BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU RÉSEAU INTERNET;**

2020-02-33

ATTENDU QUE, dans le cadre des mesures d'urgence, nous avons installé, à la mairie, une génératrice automatique l'automne dernier;  
ATTENDU QU'un programme nous informant de l'état et des conditions de celle-ci doit être relié à internet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Gonnin  
Appuyé par Jacques Bergeron  
Et résolu que le conseil mandate notre technicien informatique M. Normand Latourelle de Valcourt pour brancher la génératrice automatique fixe au réseau informatique afin de connaître en tout temps l'état de celle-ci.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**15. RÉOLUTION CONCERNANT LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020;**

2020-02-34

ATTENDU qu'à chaque année les responsabilités des membres du conseil sont déterminées par résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Suzanne Casavant  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu que les responsabilités suivantes soient attribuées tel que décrit au tableau :



<b>Denis Vel</b>	Décoration de Noël, Journée de la Pêche et Contre-vérification des déboursés
<b>Jean-Pierre Brien</b>	Délégué sur le comité régional du service des incendies, Les Fleurons du Québec et Délégué sur le conseil d'administration du Centre d'action bénévole
<b>Jacques Bergeron</b>	Loisirs Locaux / Intermunicipaux, Voirie côté Nord et Sud et Voirie mise en commun
<b>Pascal Gonnin</b>	Conseiller délégué sur le Comité Consultatif en Urbanisme et Conseiller délégué aux réunions de Sécurité civile
<b>Réal Vel</b>	Décoration de Noël, Journée de la Pêche et Projet Parc
<b>Suzanne Casavant</b>	Comité École, Fête du maire et Service de surveillance et milieu scolaire

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**16. RÉOLUTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE MME MAJELLA RENÉ;**

2020-02-35

CONDIDÉRANT QUE M. Coutu avait appliqué son droit de véto sur la résolution 2019-12-225;

CONDIDÉRANT QUE les informations manquantes sont maintenant connues;

CONDIDÉRANT QUE les conditions de travail de la directrice générale se sont terminées le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE nous en sommes venus à une entente pour prolonger d'une année les conditions 2017-2018-2019 avec quelques modifications;  
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Réal Vel  
Appuyé par Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle l'entente 2017-2018-2019 pour une année avec les modifications négociées;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**17. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION D'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL LE 11 MARS À DRUMMONDVILLE;**

2020-02-36

ATTENDU qu'une formation concernant l'accès à l'information et la protection des données personnelles en contexte municipale est offerte par l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Brien  
Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister à cette formation qui se tiendra à Drummondville le 11 mars prochain au coût de trois cent dix-huit dollars et quarante-huit sous (318.48\$);

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **18. VOIRIE**

Le projet de mise en commun suit son cours ?

### **18.1 ENTRETIEN DES ARBRES EN BORDURES DE LA ROUTE**

2020-02-37

ATTENDU que nous avons subi plusieurs périodes de grand vent;  
ATTENDU que nous avons dû faire couper des arbres et branches pour maintenir les voies de circulation praticables;  
ATTENDU que plusieurs des arbres à faire couper provenaient des terrains privés;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Suzanne Casavant

Et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fera parvenir à tous les propriétaires susceptibles d'avoir des arbres près de la ligne de lot une lettre les informant qu'il est de leur responsabilité de dégager toute la végétation qui risque de se retrouver dans la voie de circulation;

Que lors d'autres épisodes de grand vent si nous sommes appelés à exécuter de la coupe d'arbres ou branches en provenance de terrain privé une facture sera acheminée au propriétaire pour défrayer la dépense;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **19. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **20. COMITÉ**

**TRANS-APPEL** : Nous avons 9 usagers qui utilisent le transport collectif et aucun pour le transport adapté;

**LOISIRS** : Les travaux vont bien, les étapes sont respectées.

## **21. AFFAIRES NOUVELLES**

Le permis d'exploitation de la Cantine du village se termine en avril 2020. Nous sommes en mode recherche de solution pour ne pas perdre ce service; L'arrêt de la rue Lagrandeur et du Couvent, nous devons analyser la possibilité d'installer un cédez le passage. À suivre. . .

M. le maire appelle le point suivant

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2020-02-38

<b>23. LEVÉE DE LA SESSION</b>
--------------------------------

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée,  
Il est 21 h 05.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire  
« en signant le présent procès-  
verbal le maire est réputé avoir  
signé toutes les résolutions»